



# Rémi Cardon



La  
**Somme**  
a de l'**avenir**

SÉNATEUR DE LA SOMME

06

JUILLET  
2022



PAGE 2

Quand Macron  
veut supprimer  
la CVAE



PAGE 3

Inauguration  
de la  
permanence



PAGE 4

Candas :  
un village  
redynamisé

## La Somme s'assombrit

**N**ous sortons d'une période électorale particulière qui, sans aller jusqu'à imposer une cohabitation, a donné une majorité relative au Président Macron. Il devra nécessairement en finir avec "le fait du prince" et dialoguer avec ses oppositions pour tenter de trouver des compromis et pouvoir gouverner.

C'est une première depuis le passage au quinquennat, et un immense désaveu pour ce Président fraîchement réélu.

Si je me réjouis que le Président Macron se retrouve ainsi empêché d'appliquer son programme néo libéral, et que la gauche puisse se faire entendre comme première opposition au sein d'une Assemblée nationale renouvelée, le prix de cette recomposition est douloureux et m'attriste. Le Rassemblement National, favorisé par l'ambiguïté du parti présidentiel, entre en force à l'Assemblée.

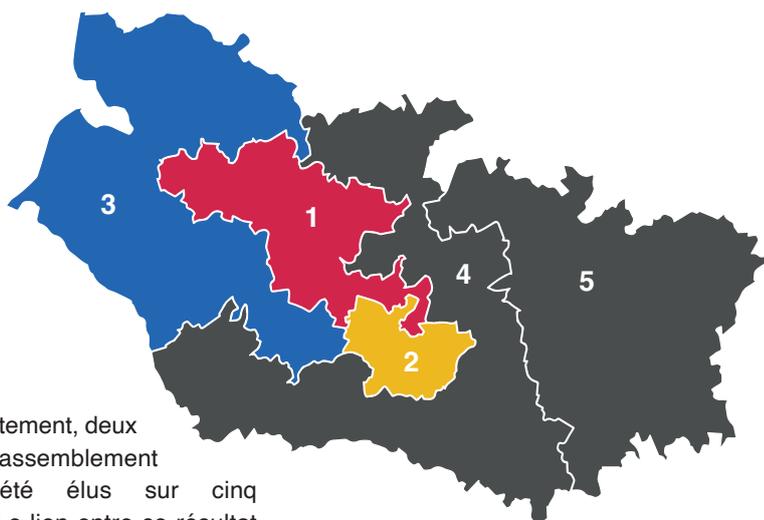
Dans notre Département, deux députés du Rassemblement National ont été élus sur cinq circonscriptions. Le lien entre ce résultat alarmant et la participation électorale particulièrement faible est évident. Ces nouveaux parlementaires ne partagent ni nos valeurs républicaines de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, ni notre investissement quotidien en faveur de la population samarienne. Ils ne représentent en rien notre territoire et son histoire, et ne sauront dépasser comme mode d'action l'agitation, la polémique, les réponses simplistes et antirépublicaines.

Terre d'engagements multiples, la Somme ne pourra retrouver son salut que par l'action des élus locaux, véritable ciment de la République. Nous devons agir, continuer de faire de la politique pour résoudre les problèmes des gens et arrêter de commenter en témoin la désertion des

urnes et l'inexorable montée de l'extrême-droite.

Le Parlement ne se limite pas à la seule Assemblée nationale. Le Sénat, devra pleinement jouer son rôle de stabilisateur politique, en renforçant son rôle de force de proposition. Je continuerai, évidemment, à guider mon action par le soutien et la défense de l'intérêt des collectivités locales.

Cordialement,  
**Rémi Cardon**



# Quand Macron veut supprimer la CVAE

## Un cadeau fiscal de 7 milliards aux entreprises au détriment des ménages et des collectivités locales

Après avoir procédé à la suppression de la part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dévolue aux Régions, soit un allègement fiscal de 7,2 milliards par an, Emmanuel Macron et son Gouvernement souhaitent supprimer la part restante de CVAE destinée aux intercommunalités et aux Communes, représentant un nouveau manque à gagner de 7 milliards d'euros.

Si cette suppression est mise en œuvre, ce produit de CVAE sera, sans doute, compensé et remplacé par un nouveau transfert de recettes de TVA aux collectivités territoriales. **Cette probable compensation, n'en déplaie au Président Haussoulier, ne sera pas sans conséquence.** Ce sera d'autant moins de crédits qui seront, demain, fléchés vers le régalié, et ce, simplement pour offrir un énième cadeau aux entreprises en bonne santé financière. La CVAE est en effet aujourd'hui versée par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 € par an et, celles dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros bénéficient d'un dégrèvement pris en charge par l'État. La suppression totale de la CVAE n'est pas sans interroger quant aux intentions réelles de l'État et à la

considération qu'il accorde aux collectivités locales. La CVAE représentait en 2018 environ 13 milliards d'euros fléchés directement vers les collectivités locales et leur permettait d'assurer à la fois leur fonctionnement, mais également l'exercice de leurs compétences comme le social, l'activité économique, les transports ou encore l'éducation. Comment sauvegarder l'autonomie des collectivités et du bloc communal sans leur accorder des garanties face aux variations possibles des taux de TVA à l'avenir ? Comment garantir que la compensation ne deviendra pas rapidement obsolète et déconnectée de la réalité de l'activité économique du territoire, et de la valeur de l'argent dans un contexte inflationniste ? À l'heure où les collectivités n'ont de cesse de se serrer la ceinture, à l'heure où elles se démènent pour faire toujours plus avec toujours moins, la perte de recettes fiscales est, en plus d'être désagréable, totalement malvenue. Elle est d'autant plus inacceptable que notre déficit public atteint des sommets alors même que nous devons intensifier notre soutien aux ménages qui souffrent le plus de la flambée des prix. Nous ne pourrions accepter que des entreprises diminuent leurs efforts au moment où le reste de la société en

### La suppression de la CVAE en bref



Cadeau pour les entreprises.



Facture pour les collectivités ou les contribuables.

### Les chiffres de 2021

#### Total CVAE perçue :

- ▶ 32,7 millions d'euros pour les EPCI et les communes
- ▶ 29 millions d'euros pour le Département
- ▶ 1,9 million d'euros pour la CC Haute Somme
- ▶ 2,1 millions d'euros pour la CC Pays du Coquelicot
- ▶ 208 000 euros pour Montdidier
- ▶ 124 000 euros pour Chaulnes

#### Amazon Boves :

- ▶ 1,1 milliard de CA en 2021
- ▶ 350 000 € de CVAE versé à Amiens Métropole

redouble. Nous ne pourrions tolérer ce nouveau cadeau sans contreparties alors même qu'il va nous falloir augmenter les dépenses publiques dans les prochaines années dans de nombreux domaines comme la santé, l'industrie, la transition énergétique, l'éducation ou la justice.

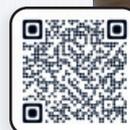


## Cybersécurité, nos collectivités sont toutes concernées

Dans le cadre de mon rapport sur la cybersécurité des TPE-PME, je suis allé au Forum International de la Cybersécurité à Lille et j'ai abordé avec l'ANSSI son plan de 136 millions d'euros pour sécuriser les collectivités. Par cette "trousse de secours cyber" les Communes pourront sécuriser leur matériel informatique. Localement, cette action est complétée par Somme Numérique qui propose un service sur 3 ans avec :

- ▶ Un antivirus européen pour vos postes informatiques
- ▶ Le suivi des alertes et des mises à jour de votre antivirus
- ▶ L'accès à notre support pour toute question relative à la sécurité

Pour en savoir plus, retrouver notre article complet sur notre site internet.



## Déserts médicaux

Lorsque je vais à la rencontre des maires de la Somme, le départ des médecins est souvent évoqué comme risque, à l'image du dentiste de Querrieu ou des médecins de Brailly Cornehotte, Le Boisle et Nouvion. Budgets basés sur les besoins, formations intensifiées et renforcement des zones prioritaires sont les trois points sur lesquels nous devons travailler pour pallier la désertification médicale.

Retrouvez notre article complet ainsi que mes interventions :



## Inauguration de la permanence



J'ai enfin le plaisir de vous convier à l'inauguration officielle de ma permanence parlementaire :

► **le 4 juillet 2022 à 18h**  
**au 40 Place René Goblet**  
**à Amiens.**

Un cocktail sera mis à la disposition des invités. Cette inauguration sera l'occasion d'apprécier une exposition retraçant le parcours de Jean Jaurès. À des fins logistiques, nous vous remercions de nous faire part de votre présence par mail à l'adresse : [r.cardon@senat.fr](mailto:r.cardon@senat.fr).

Si vous ne pouvez pas venir, une courte vidéo vous permet d'avoir un aperçu du lieu et de mieux comprendre mes activités au sein de ma permanence parlementaire.



# Zoom sur l'EPTB de la Somme



L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Somme, plus connu sous le nom de l'Ameva, est un partenaire essentiel pour bon nombre de nos collectivités locales. La loi 3DS a récemment ajouté une nouvelle option dans le transfert d'ici 2026 de la compétence Eau et Assainissement vers les EPCI, rendant possible le maintien des syndicats actuels, et renforçant encore tout l'intérêt que nous devons porter à notre EPTB. L'Ameva, née il y a 20 ans, accompagne les élus au quotidien. Il faut dire qu'avec 200 services d'eau et assainissement et 300 points de captage mais aussi le fleuve Somme et ses affluents, notre territoire dispose d'une ressource en eau et d'un milieu naturel particulièrement sensible à

préserver. Par ailleurs, nous devons absolument maîtriser les risques inondation et coulée de boue qui ont déjà trop marqué notre département. Pour cela, l'EPTB définit, avec les Commissions Locales de l'Eau, les deux principaux Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de notre département. Ils définissent donc les objectifs de qualité d'eau et les milieux aquatiques sensibles à protéger. L'Ameva assure également, avec la SATESE, le suivi des stations d'épuration et le diagnostic des réseaux. Les meilleurs élèves obtiendront ainsi la prime Aide à la Performance Épuratoire délivrée par l'Agence de l'Eau. Enfin, l'Ameva est connue et appréciée pour l'ingénierie qu'elle propose. Elle a, de fait, remplacé les anciennes DDA et DDE, et assure l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) auprès des collectivités voulant lancer des projets. Et nul doute qu'avec notre actuel très faible taux d'interconnexion et le faible taux de renouvellement de nos réseaux d'eau (0,03%), les projets et les demandent ne tariront pas.

## Revalorisation des frais kilométriques des agents



Nombre de nos concitoyennes et concitoyens se sont retrouvés en difficulté face à la montée du prix de l'essence. Parmi les salariés dépendant de leur véhicule au quotidien et exerçant un métier essentiel, les auxiliaires de vie font face à une situation particulièrement délicate. Ainsi, le 14 décembre 2021, la communauté de communes Somme-Sud-Ouest a tenté de revaloriser le montant des indemnités kilométriques de ses agents. Toutefois, l'intercommunalité s'est heurtée au rejet de la Préfecture de la Somme. Celle-ci considère en effet que la décision est dépourvue de fondement juridique, le barème de l'indemnité kilométrique des agents publics étant fixé par arrêté ministériel. Le dernier en date remontait à février 2019 et ne prenait donc

pas en compte la hausse considérable du prix des carburants. Face à cette précarisation, nous avons décidé d'agir pour tenter d'améliorer le sort de ces auxiliaires de vie. En février 2022, j'ai alerté le Premier ministre, Jean Castex, par courrier, doublé d'une question écrite publiée au Journal Officiel. Ma requête est demeurée sans réponse. Néanmoins, un arrêté du 14 mars 2022 a procédé à une revalorisation du barème du taux des indemnités kilométriques. Nul ne sait si nous avons été entendus ou s'il s'agit là d'une simple coïncidence... C'est du moins un premier pas en attendant la revalorisation du point d'indice habilement annoncé lors de la campagne présidentielle.

# Candas : un village redynamisé

Je suis allé à la rencontre de Dominique Hersin, maire de Candas. Son village est un réel exemple de redynamisation dans la Somme. Grâce à son travail et à sa détermination la ville a retrouvé ses commerces de proximité et les habitants en sont ravis. Découvrez son témoignage en image...

Retrouvez son témoignage en images



Cette vidéo sera, nous l'espérons, la première d'une longue série, pour cette nouvelle rubrique de la newsletter consacrée aux succès de notre territoire. Grâce à vous, la Somme a de l'avenir !

Atelier Thématique

## L'urbanisme à l'heure du PLUi et du ZAN

Cet atelier aura pour but d'échanger autour de vos expériences et d'évoquer les difficultés rencontrées au quotidien dans les communes.

11 juillet  
2022

→ Salle communale  
de Nouvion, à 18h

Inscription libre par email  
à l'adresse :  
[r.cardon@senat.fr](mailto:r.cardon@senat.fr)

logements friche artificialisation  
parcours résidentiel  
dents creuses THLV DUP lotissements  
abandon manifeste logements inclusifs  
urbanisme intercommunalité  
préemption



# Rémi Cardon



À découvrir



L'application Nos Lois  
[www.noslois.fr](http://www.noslois.fr)

Ça continue sur [remicardon.fr](http://remicardon.fr)

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter le site internet, vous y retrouverez nos dossiers complets ainsi que des bons plans pour vos collectivités.

Inscrivez-vous à la newsletter pour ne rien manquer !

- Au Sénat : 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris CEDEX 6
- Dans la Somme : 40, place René Goblet - 80000 Amiens

Je reçois sur rendez-vous à ma permanence parlementaire à Amiens. Pour tout renseignement merci de contacter mes collaborateurs au 03 22 46 31 37.